



REGLEMENT DE LA 10^{ème} EDITION **DU RAID 1000 DUNES**

1. OBJET

La 10^{ème} édition des 1000 DUNES est un raid touristique en voitures anciennes qui se déroulera dans le sud Tunisien. Après une traversée Nord / Sud de la Tunisie, le parcours est essentiellement constitué de pistes et de dunes. La navigation sera réalisée à l'aide d'un Road book. Un GPS sera nécessaire pour quelques étapes.

Le Raid 1000 DUNES n'est en aucun cas une compétition. Il n'y a aucune notion de vitesse, de classement, de chronométrage.

L'association « 1000 DUNES », avec l'aide des participants, collecte des vêtements, des fournitures scolaires, des produits d'hygiène et des jouets qu'elle remet lors de son passage aux enfants de l'école de Ksar Ghilane.

2. VEHICULES ADMIS

Le 1000 DUNES est réservé aux véhicules deux roues motrices antérieurs à 1990 (Peugeot 504, Renault 12, Renault 4, Volvo, Citroën Visa..), et aux véhicules 4X4 dérivés de berline antérieurs à 1990 (Peugeot Dangel, Panda 4X4, Renault Sinpar...)

Lors de l'inscription, une photo de la voiture devra être envoyée.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule ou équipage, sans avoir à motiver sa décision

3. DATES

La 10^{ème} édition du 1000 DUNES se déroulera du 16 mars (RDV sur le port de Marseille) au 27 Mars 2019 (Retour port de Marseille. Ces dates sont sujettes à modification en fonction des dates de rotation bateau.

4. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Avant l'embarquement à Marseille, nous contrôlerons les documents obligatoires suivants :

- Passeport avec une date de validité d'au moins 6 mois après la date du retour prévu.
- Permis de conduire pour chaque participant.
- Carte grise du véhicule au nom d'un des membres de l'équipage, ou en cas de prêt, une attestation signée par le propriétaire et certifiée conforme par la mairie de celui-ci.
- Contrôle technique du véhicule en cours de validité.
- Attestation d'assurance valide mentionnant la couverture en Tunisie.

5. HEBERGEMENT.

L'hébergement est prévu comme suit :

- les deux nuits sur le bateau en cabine double avec douche.
- Les premières et dernières nuits sur le sol tunisien en hôtel 4 étoiles.
- les autres nuitées se passeront en campement aménagés et confortables (lit, douche et sanitaires) ou en bivouac en quasi autonomie (pensez à prendre votre tente).
- Le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner sont pris en charge par l'organisation du 16/03/2019 16h00 au 27/03/2019 10h00.

Seules les boissons sont exclues de la pension complète.

6. PREPARATION DU VEHICULE

Les voitures devront être conformes au Code de la Route. Outre une **révision complète** le véhicule devra subir une préparation « raid » :

- Amélioration de la garde au sol.
- Tôle de blindage 6 mm de protection moteur.
- Pare buffle conseillé.
- Arceau fortement conseillé.
- Radiateur et circuit de refroidissement vérifiés.
- Tôle de blindage 6 mm de protection boîte.
- Attaches suspension contrôlées.
- Tôle de protection réservoir.
- Amortisseurs fiables.
- Filtre à air.
- 1 anneau de remorquage à l'avant et un à l'arrière, fixés solidement sur le châssis et non pas sur le pare-chocs (les sorties « tractées » de certains bacs à sable peuvent-être « musclées »)
- 2 roues de secours + cric

7. EQUIPEMENTS.

Équipement obligatoire par véhicule :

- 1 Triangles de pré-signalisation
- 2 gilets de sécurité jaunes
- 1 sangle de minimum 5 mètres avec deux manilles
- 2 Plaques de désensablement
- 1 jerricane de 20 litres pour carburant
- 4 litres d'eau potable par personne en permanence dans le véhicule
- 1 caisse à outil
- 1 compresseur pour le gonflage /dégonflage des pneus
- 1 GPS Garmin eTrex 20 (ou supérieur)
- Carte de la Tunisie (Michelin N° 744)

Équipement obligatoire pour l'équipage :

- Tente pour les bivouacs
- Sacs de couchage
- Trousse de premiers secours
- Trousse à pharmacie (pensez à prendre vos traitements en quantité suffisante pour la durée du raid)
- Lampe de poche dynamo et lampe frontale
- Crème solaire et lunettes de soleil.
- Casquette ou chapeau.

8. ASSISTANCE VEHICULE

Chaque équipage assure l'entretien de son véhicule. Une bonne préparation et un stock de pièces sont les plus sûrs moyens de profiter pleinement de l'aventure.

Les véhicules et le mécanicien de l'organisation vous proposeront, tant que faire se peut, leurs aides et leurs assistantes techniques sous la responsabilité du participant. En aucun cas l'organisation a une obligation de résultat.

Dans tous les cas de figures, les participants sont tenus d'assurer la sortie de leur véhicule (même non-roulant) du territoire Tunisien.

9. MONTANT DE L'ENGAGEMENT ET CALENDRIER DE REGLEMENT

Pour un équipage d'une voiture et de 2 personnes l'engagement est de 3 500 €. Pour une inscription avant le 15/10/2018 **une réduction de 300 €** vous sera accordée, soit **3.200 €** par équipage.

Calendrier de règlement :

- 700 € à l'inscription
- 1.400 € le 15/12/2018.
- 1.400 € le 10/02/2018. Pour une inscription avant le 15/10/2018 ce dernier versement sera de **1.100 €**.

Supplément 3ème participant dans la même chambre /cabine : 1 350 €.

Supplément chambre individuelle : 500 € par personne.

10. ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative du participant les frais s'élèvent à :

- 500 € pour une annulation avant le 31 décembre 2018
- 1.500 € pour une annulation entre le 1^{er} et le 31 janvier 2019
- 2.000 € pour une annulation entre le 1^{er} et le 28 février 2019
- 100% des sommes versées après le 28 février 2019
- Aucun remboursement après le départ du raid

Avant le départ, l'organisation se réserve le droit d'annuler ce raid pour nombre de participants insuffisant, mesures de sécurité ou toutes autres raisons dont elle seule sera juge. Dans ce cas, l'ensemble des frais sera remboursé aux participants, sans qu'aucune indemnité ou compensation ne puisse être réclamées par les participants.

Après le départ de Marseille, en cas d'abandon ou de d'annulation de tout ou partie du raid aucun remboursement ne pourra être demandé.

11. NOMBRE DE PARTICIPANT

Pour assurer le bon déroulement du raid nous sommes contraint à limité le nombre d'engagés à 15 voitures.

Un minimum de 10 équipages est nécessaire à sa réalisation.

12. RESPONSABILITE

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route ainsi que les consignes de l'organisation tout au long du parcours. Le respect de la population, des règles de sécurité, de l'environnement et des lois du pays sont primordiales afin de préserver ce genre d'aventure. En cas de non-respects de ses consignes, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable d'incidents, d'accidents ou de dommages qui en résulteraient.

Chaque participant reconnaît avoir conscience du caractère particulier de ce genre d'activité et des risques inhérents ainsi que de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare en assumer les risques et renoncer à rechercher la responsabilité de l'organisation pour tout accident, dommages aux biens ou aux personnes, maladie... Ces engagements sont opposables aux ayants droit des participants.